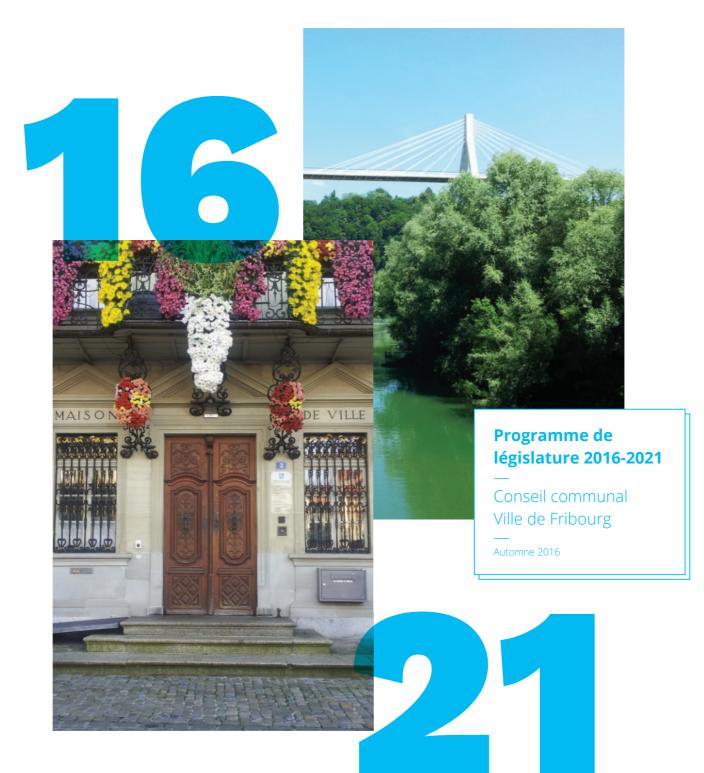
Fribourg, naturellement





1

Introduction 3

Fribourg, naturellement 3

2

La fusion et les collaborations intercommunales <u>4</u>

- 2.1 La fusion du Grand Fribourg 4
- 2.2 Les collaborations intercommunales 4

Le Bataillon des sapeurs-pompiers <u>4</u>

L'ORCOC 4

La Protection civile 4

3

Le développement 5

- 3.1 L'urbanisation <u>5</u>
- 3.2 Les territoires 6

Préserver l'existant tout en faisant place à la nouveauté **6**

blueFACTORY **6**

Le Werkhof **6**

- 3.3 Une mobilité au service de la ville 7
- 3.4 L'environnement 8

Les sites pollués 8

3.5 Les infrastructures 9

Le développement des sites scolaires **9**

De nouvelles infrastructures sportives **9**

4

La cohésion sociale 10

- 4.1. Introduction 10
- 4.2 Un travail de proximité 10

La participation des aînés 10

4.3 La culture <u>11</u>

Rayonnement de la ville de Fribourg 11

4.4 Le sport **12**

Des activités sportives pour tous les enfants 12

- 4.5 La communication 13
- 4.6 La Police locale **13**

5

La formation et l'économie 14

- 5.1 Introduction 14
- 5.2 Le maintien de l'équilibre financier 14
- 5.3 Le développement économique <u>14</u>

Le tissu économique de la commune 14

5.4 Une ville universitaire et d'études **15**

Introduction

Fribourg, naturellement

En ce début du XXIème siècle, nous vivons dans des conditions matérielles et un confort qu'aucune génération n'a connus auparavant. En même temps, la ville de Fribourg doit affronter de nouveaux défis tels que l'évolution démographique, un rattrapage en matière d'infrastructures, la densification de l'habitat, les risques écologiques liés à notre train de vie, et de manière générale, un sentiment d'insécurité dû à l'évolution sociopolitique dans le monde.

Dans ce contexte de complexification et d'interdépendance, le Conseil communal place la présente législature sous le signe du développement durable et de la transversalité, à comprendre tant sur le plan interne, c'est-à-dire entre les Services communaux, que sur le plan externe, entre la Ville de Fribourg et les

autres acteurs politiques, économiques et sociaux. Cette transversalité devra notamment se traduire dans les relations avec l'Etat de Fribourg, les communes voisines et les associations de quartier mais également avec les milieux de l'économie ainsi qu'avec l'Université et les institutions de formation, qui font de notre cité une véritable ville universitaire, une ville qui vit. En outre, la Ville de Fribourg doit aussi affirmer sa position de ville-pont entre les deux principales communautés linguistiques du pays.

Mais avant tout, le Conseil communal a à cœur de prendre soin de cette ville, héritée de nos ancêtres et à transmettre aux générations futures.



La fusion et les collaborations intercommunales

2.1 — La fusion du Grand Fribourg

Conséguence de l'urbanisation croissante depuis le milieu du XXème siècle. l'espace fonctionnel du centre cantonal s'étend aujourd'hui sur le territoire de plusieurs communes, qui forment ensemble un tissu urbain. Cette situation génère des complications dans la gestion des défis que doivent relever ensemble toutes les communes du centre. Le moment est venu de créer avec nos voisins un pôle fort et efficace permettant de gérer ensemble les tâches quotidiennes. Les collaborations intercommunales pratiquées jusqu'à ce jour ont fait leurs preuves mais elles restent très sectorielles et atteignent aujourd'hui leurs limites. Dans ce contexte, une fusion des communes du Grand Fribourg permettrait d'améliorer la gouvernance et l'efficience, en répondant aux attentes de la population en matière de cadre de vie et de services de proximité.

Le 13 mai 2016, le Grand Conseil a adopté, par 97 voix contre 1, la révision de la loi relative à l'encouragement des fusions de communes, en y intégrant des dispositions relatives à la fusion du « Grand Fribourg ». Le parlement cantonal a ainsi donné un signal clair en faveur de ce projet. Il a reconnu que la fusion du centre cantonal n'est pas un but en soi mais qu'il s'agit d'un projet de société, qui fera de Fribourg l'une des dix plus grandes villes de Suisse et qui renforcera la position du canton de Fribourg sur le plan interrégional et national. Selon le Conseil d'Etat, « la fusion du Grand Fribourg constitue un enjeu central dans le développement du canton de Fribourg, notamment du point de vue économique ». C'est pourquoi le Conseil communal considère cette fusion comme un projet phare de la législature 2016-2021. Il mettra tout en œuvre afin que les communes concernées puissent s'identifier ensemble à cet objectif.

2.2 — Les collaborations intercommunales

Dans l'attente de la réalisation du projet de fusion, la Ville de Fribourg poursuivra le dialogue et les collaborations intercommunales existantes, notamment dans le cadre de l'Agglomération ou par des conventions sectorielles (services du feu, permis de construire, eau potable, cycles d'orientation, ORCOC, mobilité lors de grandes manifestations, etc.).

Le Bataillon des sapeurs-pompiers

Afin d'allier efficacité et économie de moyens, le Bataillon des sapeurs-pompiers sera réorganisé, grâce à une fusion de ses sections PPS et Appui et la mise en place d'un système de piquets jours/nuits. Le processus visant une refonte et une concentration des corps de pompiers du Grand Fribourg sera également poursuivi.

L'ORCOC

L'Organe de conduite communal en cas de catastrophe (ORCOC) a été révisé en 2013, afin de répondre à une demande légale. Les dangers ont été identifiés et la structure mise en place. Le Conseil communal établira un plan d'engagement lié au

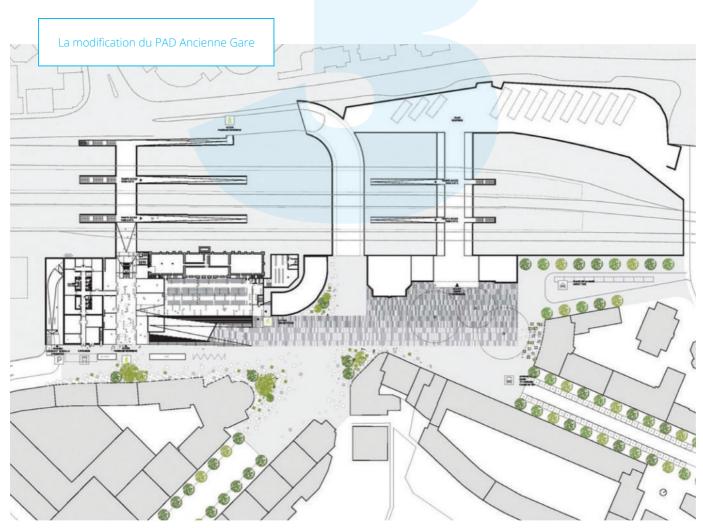
risque de crue de la Sarine, afin que l'ORCOC puisse être rapidement opérationnel en cas de catastrophe. Afin de répartir les tâches à effectuer en matière de protection de la population et d'optimiser ainsi les mesures de préparation et de prévention dans le Grand Fribourg, l'ORCOC poursuivra ses démarches en matière de collaboration intercommunale.

La Protection civile

Suite à l'entrée en vigueur, en 2013, de la révision de la loi cantonale sur la protection civile, les corps locaux ont été supprimés au profit d'une protection civile centralisée au niveau cantonal. Ainsi, la Ville n'agit plus que de manière subsidiaire en matière de protection civile. Ces prochaines années, à la demande de l'Etat de Fribourg, celle-ci procédera au recensement des places d'hébergement d'urgence.



Le développement



© Dominique Perrault Architecture

3.1 — L'urbanisation

Ces prochaines années, la ville de Fribourg verra s'ouvrir de nombreux chantiers et fera l'objet de plusieurs projets de réaménagement et de revalorisation. Un nouveau plan d'aménagement local (PAL) et plusieurs plans d'aménagement de détail (PAD Saint-Léonard, Ancienne gare, Fri-Glâne, etc.) poseront les fondements de ces projets et assureront le développement de la ville. Alors que celle-ci renforce son caractère urbain et que l'architecture participe à la densification de son centre, il est nécessaire de conserver et développer des espaces extérieurs de grande qualité. La complémentarité et le contraste entre bâti et espace public créent le paysage urbain

et font réellement de Fribourg un centre urbain. L'évolution démographique et la croissance de la population – déjà bien amorcées – sont amenées à s'intensifier ces prochaines décennies et représentent des défis que le Conseil communal se doit de relever. Ainsi, il s'engage à encourager la construction de logements abordables, notamment pour les familles, afin d'obtenir une mixité optimale d'habitat.



© Architecte Van de Wetering

blueFACTORY

Le quartier de blueFACTORY, en pleine transformation, va donner à la ville des impulsions décisives pour son développement. Sur le plan urbanistique, le Conseil communal s'engage à ce que ce site centralisé devienne un véritable quartier où innovations, affaires, culture et rencontres puissent coexister dans un contexte de développement durable.

Le Werkhof

En 2017, ce bâtiment au riche passé et à l'avenir prometteur sera rendu au public. De nombreux acteurs pourront profiter des locaux réaménagés: les enfants y seront pris en charge en dehors des heures d'école; le centre de loisirs de la Basse-ville y prendra ses aises; la magnifique maquette Frima 1606 de la cité historique y sera exposée et les programmes d'emploi temporaire du SPE pourront s'y développer. Enfin, les habitants du quartier bénéficieront d'un nouveau lieu de rencontre et d'exposition.

3.2 — Les territoires

Préserver l'existant tout en faisant place à la nouveauté

Si le développement urbanistique représente un défi pour le Conseil communal, il en va de même de la conservation de l'héritage du passé, qui façonne tout autant l'image de la ville.

Les falaises situées en contrebas de la route des Alpes et de la Grand-Rue seront objet d'un assainissement global. Les fontaines endommagées ou défectueuses seront rénovées, ce qui contribuera à renforcer le caractère historique de la ville.

Fribourg est une ville historique mais néanmoins moderne, qui se développe et vit avec son temps et ses habitants. Le processus de réalisation de grands projets sera engagé: la requalification du Bourg rendra à ce quartier historique son rôle de cœur de la ville, afin qu'il redevienne un lieu de rencontre animé. La rénovation et l'extension du bâtiment des « Arcades » y contribueront également. Au centre-ville, le parking de liaison entre ceux des Grand-Places et de Fribourg-Centre permettra de réaménager tout le secteur de la gare. La fontaine "Jo Siffert" de Jean Tinguely y constituera un véritable symbole de la ville.

Mais ces grands projets ne seront pas seuls à modifier le visage de la ville. Des espaces de détente et de rencontre doivent être aménagés dans tous les quartiers de la ville. La place du Petit-Saint-Jean, les places de jeux dans le quartier du Schönberg et le pont de Zaehringen en constituent quelques exemples. Fribourg est aussi une ville en mutation.



© Coordination Pédibus Fribourg/ATE, MW

3.3 — Une mobilité au service de la ville

Le Conseil communal est conscient que la densification du Grand Fribourg est également un défi pour la mobilité. Le Projet d'Agglomération de 2e génération (PA2), qui se concrétise actuellement, permettra d'améliorer la qualité et le réseau de transports publics et d'en accroître l'efficacité. Durant cette législature, il s'agira de mettre en application le Projet d'Agglomération de 3ème génération (PA3) et de faire aboutir le Plan d'Aménagement Local (PAL). Le Conseil communal a pour objectif d'offrir la meilleure répartition possible entre les modes de transports. Pour y parvenir, il faudra augmenter la part des transports publics et de la mobilité douce, grâce à une redistribution des priorités et de l'utilisation des espaces, et diminuer ainsi la pression du trafic motorisé; des travaux de mise

aux normes des arrêts de bus, conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, ce qui sera aussi favorable aux aînés, seront aussi au menu de cette législature.

Pour assurer une mobilité cohérente, les grands projets d'aménagement aux abords de la Gare, du quartier du Bourg et des Grand-Places par exemple, seront accompagnés d'études, de mesures de mobilité et de stationnement. Parallèlement, le Conseil communal poursuivra ses efforts – de manière proactive et en collaboration avec les usagers et acteurs concernés – en matière de maîtrise du trafic de transit, de sécurité routière, de création de zones 20/30 et de soutien à la mobilité piétonne

et cycliste. Pour ce faire, il pourra continuer à utiliser les leviers des actions de promotion, des vélos en libre-service et du service de livraison à domicile « Cabamobil ». Il n'oubliera pas la mobilité scolaire via le programme Pédibus, la vélo-station et le réaménagement en itinéraire doux de l'ancienne voie industrielle. Enfin, il sera également tenu compte des aspects de mobilité dans l'examen des permis de construire de Givisiez et Corminbœuf.

3.4 — L'environnement

Pour que la cité atteigne les objectifs de développement durable, le Conseil communal poursuivra le programme du label Cité de l'énergie et visera, ces prochaines années, l'optimisation énergétique des bâtiments de la Ville.

En outre, une station de traitement des micro-polluants permettra d'éliminer ceux-ci des eaux usées. Enfin, le Conseil communal terminera le programme d'assainissement au bruit, en dotant les derniers tronçons d'un revêtement phonoabsorbant.

La nature est toute proche et tout un chacun doit pouvoir en profiter. Les rives de la Sarine seront progressivement aménagées pour les rendre accessibles à la population. Les promoteurs de nombreux projets, émanant de la société civile, poursuivent les mêmes objectifs que le Conseil communal. Ce dernier estime ainsi que les jardins communautaires, comme celui créé récemment dans le quartier d'Alt, ne doivent pas servir uniquement à cultiver des légumes bio mais aussi à créer des liens sociaux. C'est pourquoi il souhaite développer et favoriser les projets de ce type dans les différents quartiers de la ville.

Par ces projets, auxquels viennent s'ajouter de nombreuses petites actions, tant internes qu'externes, le Conseil communal souhaite maintenir et renforcer sa position de ville durable.

Les sites pollués

Plusieurs sites sont répertoriés au cadastre des sites pollués de l'Etat. Ils doivent faire l'objet d'investigations historiques et peuvent conduire à des investigations de détails. Sur cette base, pour chaque site, il faudra décider s'il faut le supprimer du registre, le surveiller ou l'assainir. Parmi ces sites se trouvent celui de la Pila, qui devra faire l'objet d'un assainissement, ainsi que les sites de Pfaffengarten, du Vallon de Pérolles, de l'ancienne usine à gaz, des Neigles et de l'ancienne décharge de Châtillon, en cours d'investigation.



3.5 — Les infrastructures

Le développement des sites scolaires

Après une législature ayant déjà mis l'accent sur le développement des infrastructures scolaires, le Conseil communal est déterminé à poursuivre son effort en la matière. A cet effet, il envisage la construction de nouveaux bâtiments scolaires à la Vignettaz, au Schönberg et à la Neuveville. Pour les cycles d'orientation (CO), les bâtiments occupés jusqu'en 2016 par le CO de langue allemande seront rénovés puis mis à disposition de celui de Jolimont. L'Association des communes de la Sarine et du Haut-Lac français prévoit la construction d'un nouveau CO, ce qui permettrait de réduire l'occupation de ceux de Jolimont et du Belluard. L'agrandissement de ce dernier dépendra de la réalisation de cette nouvelle infrastructure régionale.

De nouvelles infrastructures sportives

En matière d'infrastructures sportives, le Conseil communal entend participer à la rénovation et à l'agrandissement de la patinoire communale, par le biais d'un partenariat public-privé. Il participera aussi à l'assainissement de la partie centrale du stade Saint-Léonard, dont la Ville et l'Etat sont copropriétaires. En outre, il projette la réalisation d'une piscine sur le site des anciens abattoirs et d'un terrain de football au Schönberg. Il appuiera les clubs d'aviron et de kayak dans leur volonté d'aménager une base nautique aux Neigles. Enfin, il souhaite mener une réflexion concernant l'optimisation de l'utilisation des infrastructures du site sportif Saint-Léonard, telles que la halle omnisports et les patinoires.



La cohésion sociale

4.1 — Introduction

Lors de la législature précédente, le Conseil communal a engagé une Déléguée à l'intégration – renommée par la suite Déléguée à la cohésion sociale – pour assumer la coordination des tâches visant à un meilleur vivre ensemble en ville de Fribourg. Ainsi, la cohésion sociale ne concerne pas uniquement l'intégration des migrants et des étrangers mais vise à accueillir et intégrer toutes les tranches de la population, de tous âges, de toutes langues, de toutes origines et de tous les quartiers. Au sein de l'administration communale, la cohésion sociale est vécue de manière transversale et se développe dans des actions sociales, culturelles ou sportives. Alors que le sentiment d'insécurité et la peur des autres augmentent en raison des événements tragiques ayant lieu de par le monde, le Conseil communal est plus que jamais persuadé de l'importance de s'ouvrir aux autres et de mettre en place des actions permettant aux uns et aux autres de mieux se connaître et se comprendre. C'est pourquoi il continuera à œuvrer auprès des citoyens pour que chacun trouve sa place dans la cité.



© Ville de Fribourg

4.2 — Un travail de proximité

Le Conseil communal est persuadé que c'est grâce à un travail de proximité, sur le terrain et en collaboration avec les citoyens, que les objectifs seront le mieux atteints en matière d'intégration et de cohésion sociale. C'est pourquoi il continuera à développer des projets en collaboration avec les citoyens et partenaires, comme par exemple Fribourg Sympa, l'organisation des manifestations pour les nouveaux habitants ou la Fête des voisins. Il poursuivra les contacts établis et le soutien au développement de projets visant à l'intégration des migrants, basés sur le Programme d'Intégration Cantonal (PIC 2). Un accent particulier sera mis sur ceux s'adressant à la jeunesse et la famille ainsi qu'aux personnes âgées, dans le cadre du programme Senior+. Le projet de Paysage éducatif, développé dans le quartier du Schönberg, pourra servir d'exemple pour des projets se déroulant dans d'autres

quartiers de la ville. Enfin, les initiatives visant à une bonne cohabitation interreligieuse continueront à être soutenues par le Conseil communal.

La participation des aînés

Jusqu'à maintenant, les communes se sont largement investies dans les soins médico-sociaux à l'intention des aînés. Dès 2018, elles devront mettre en place un plan de mesures pour encourager ces derniers à jouer leur rôle au sein la société. Le Conseil communal mettra en place plusieurs projets pour faciliter la vie des aînés et accroître ainsi leur participation au vivre ensemble.

4.3 — La culture

Suite à l'élaboration du Concept Coriolis, qui a permis la réalisation d'infrastructures d'importance régionale telles que les salles de spectacle Equilibre et Nuithonie, la politique culturelle a entamé un nouveau cycle. Celui-ci se traduit dans CULTURE2030, le rapport issu des Assises de la culture dans la Région fribourgeoise. Le Conseil communal souhaite poursuivre le développement de sa stratégie culturelle, selon trois axes identifiés dans ce rapport : OrganiCité, Accessibilité et Rayonnement (ORA). Conscient qu'une politique performante ne peut plus être mise en place exclusivement sur le territoire communal, le Conseil communal souhaite travailler en concertation avec les autorités cantonales et régionales ainsi que les milieux culturels.

Dans sa vision à l'horizon 2021, la Ville de Fribourg est un moteur de la politique culturelle régionale : elle favorise la concertation, coordonne l'animation, dynamise la diffusion et renforce le soutien aux acteurs culturels sur l'ensemble de son territoire.

Pour ce faire, le Conseil communal incite au renforcement de la concertation entre partenaires et à la mise en place de processus d'échanges clairs et transparents entre organes institutionnels, afin de faciliter les actions des acteurs culturels (OrganiCité). A destination de la population et pour garantir l'accès à la culture (Accessibilité), le Conseil communal restera attentif aux actions artistiques dans l'espace public et dans les différents quartiers. Enfin, pour renforcer la visibilité de la ville de Fribourg (Rayonnement), le Conseil communal utilisera la culture en valorisant ses acteurs et projets culturels, en collaboration avec l'économie et le tourisme. A cette fin, il poursuivra activement ses travaux sur le contenu culturel de blueFACTORY, projet stratégique prioritaire.

Rayonnement de la ville de Fribourg

La ville de Fribourg a de nombreux atouts, notamment touristiques (ville historique, patrimoine, gastronomie), culturels (acteurs, événements, infrastructure), sportifs (athlètes et équipes, infrastructure), économiques (grandes entreprises, blueFACTORY, artisanat) et éducatifs (système scolaire, infrastructure d'accueil, université et campus, hautes-écoles). Afin de les valoriser, et donc de contribuer au rayonnement du « made in Fribourg », le Conseil communal entend se poser en ambassadeur de la capitale cantonale et renforcer sa communication, son réseau et ses relations avec les partenaires. Un programme de rayonnement sera ainsi mis en place.



CULTURE2030, le rapport des Assises de la culture dans la Région fribourgeoise

4.4 — Le sport

Préparer le futur du Service des sports est un objectif interne pour cette législature. En 2017, celui-ci fera ainsi l'objet d'une analyse menant à des propositions de réorganisation pour 2018.

A l'externe, le Conseil communal entend diffuser et appliquer le Concept communal du sport (CCS), développé durant la précédente législature. Ce dernier offre une place prioritaire au sport populaire, en le voulant accessible à toutes les générations, tandis que le sport d'élite y occupe une place subsidiaire. Véritable feuille de route, le CCS intègre tant les aspects de promotion de la santé que de durabilité. De cet

outil découlera un Plan directeur du sport, qui coordonnera les infrastructures à réaliser, les coûts d'entretien et d'exploitation. les besoins de l'ensemble des acteurs et les moyens nécessaires à la promotion du sport en ville de Fribourg. Enfin, le Conseil communal désire renforcer les collaborations intercommunales dans le domaine sportif et pérenniser les projets phares que sont la remise du Prix sportif de la ville, la Fête du sport et l'accueil de grandes manifestations, notamment du Tour de Romandie.



© Ville de Fribourg

Des activités sportives pour tous les enfants

La Ville de Fribourg offre, chaque semaine, en moyenne 50 cours de sports scolaires facultatifs aux élèves des classes primaires. 14 activités sont ainsi proposées aux 1360 jeunes inscrits. Elles vont de l'athlétisme au tennis, en passant par la danse et l'escalade. Soutenues par des subventions fédérales et cantonales, elles ont lieu gratuitement et seront poursuivies et développées dans le futur.



4.5 — La communication

D'une part, la ville de Fribourg se développe et de nombreux projets se réalisent pour améliorer la qualité de vie ; d'autre part, la population et les partenaires sont de plus en plus impliqués dans les projets. Ainsi, la multiplication des interlocuteurs oblige à une communication toujours plus régulière et pointue. En effet, les outils traditionnels en la matière ne suffisent plus; il faut aujourd'hui être visible partout et en tout temps. Le numérique a ainsi pris une place considérable dans la vie de tout un chacun et peut grandement faciliter les tâches administratives, tant pour le personnel communal que pour les citoyens. Conscient de la nécessité de développer sa présence en ligne et faciliter l'accès aux informations, le Conseil communal souhaite mettre l'accent, durant cette législature, sur la réalisation d'un nouveau site Internet et d'un guichet virtuel, donnant accès à distance à de nombreuses prestations de l'administration communale. Les outils de communication tels que les réseaux sociaux permettent de toucher un autre public. La présence de la Ville de Fribourg sur ces canaux est ainsi prévue et sera développée.

4.6 — La Police locale

Le Règlement de la police locale précise les attributions des autorités communales, notamment dans les domaines du maintien de la tranquillité, de la sécurité, de la salubrité, de la propreté et de l'ordre public ainsi que du respect des bonnes mœurs. Datant de 1990, ce Règlement n'est plus en phase avec les réalités actuelles et subira une révision complète ces prochaines années.

Dans un souci de limiter le stationnement de pendulaires en ville et favoriser l'accès des habitants et des visiteurs-clients aux places de parc, le Conseil communal a entrepris d'uniformiser les possibilités de parcage en ville de Fribourg. Un des objectifs est ainsi d'introduire la réglementation par parcomètre dans l'ensemble des quartiers.

En raison de l'accroissement des tâches dans les domaines de la police et de la mobilité, de nouveaux locaux seront aménagés au-dessus de la caserne des pompiers, en cours d'agrandissement.



© Aeby aumann emery architectes sàrl

La formation et l'économie

5.1 — Introduction

Pour atteindre ses objectifs et remplir à bien sa mission tout en minimisant les coûts, le Conseil communal devra s'appuyer sur des finances saines et gérées de façon exemplaire. Il s'engage ainsi à améliorer, à consolider et à maintenir des finances communales saines.

5.2 — Le maintien de l'équilibre financier

Le Conseil communal entend maintenir l'équilibre financier et maîtriser les investissements ainsi que l'endettement. Toutefois, il engagera les moyens nécessaires pour répondre aux objectifs fixés dans cette présente législature. Il soutiendra la fusion du Grand Fribourg, en fournissant les ressources nécessaires aux démarches à entreprendre avec ses communes partenaires. Le Conseil communal a surtout la volonté de ne pas léguer toutes les dettes aux générations futures, de terminer ce qui a été commencé selon une vision pluriannuelle, de gérer de manière anticipée les risques et les opportunités, d'améliorer les processus selon un système de contrôle interne et de suivre la situation financière grâce à des indicateurs de gestion.

5.3 — Le développement économique

Même si la tâche de la promotion économique a été confiée à l'Agglomération, le Conseil communal désire intensifier ses relations avec les entreprises, l'Université, les Hautes Ecoles et les artisans et commerçants établis sur son territoire. Il souhaite ainsi développer son tissu économique de manière cohérente avec ses partenaires économiques, en jouant un rôle de facilitateur grâce à un dialogue régulier, à la mise en place de conditions-cadre favorables et à la valorisation de ses entreprises dans un cadre de développement économique régional.

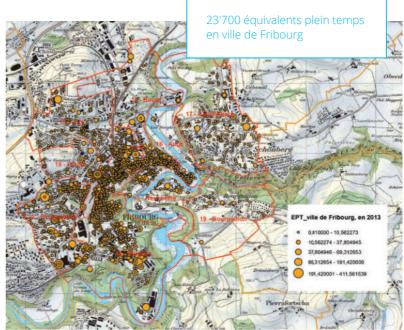
Une vraie politique dans ce sens passe par une réflexion sur la répartition des secteurs d'activités sur le territoire communal. Il est en effet essentiel d'avoir une vision spatiale car toute activité ne peut pas être exercée à n'importe quel endroit, en fonction des accès (industrie lourde près d'une autoroute) et du développement urbanistique en lien avec le patrimoine bâti (activités de tourisme dans les quartiers historiques).

De même, la mise en place d'une politique économique doit s'inscrire dans un cadre régional. Dans ce sens, une collaboration étroite est nécessaire avec les autres organes de promotion économique du canton et de l'Agglomération, les associations patronales et celles de commerçants, les organisations de promotion de l'innovation, le Service public de l'emploi, les autres communes du Grand Fribourg et, bien entendu, les entreprises elles-mêmes.

Afin d'offrir un service de qualité, la Ville se doit de répondre, de manière appropriée et dans des délais adaptés à l'économie privée, aux différentes demandes des entreprises mais aussi des partenaires financiers. Une coopération interne des Services communaux est un facteur-clé de succès et, dans l'idéal et en fonction des moyens à disposition, un guichet unique pour les entreprises sera ouvert. Dans le but de tisser des liens pérennes avec ses partenaires, le Conseil communal organisera régulièrement un événement, en partenariat avec l'Agglomération.

Le tissu économique de la commune

Environ 3400 entreprises ont leur siège en ville de Fribourg, ce qui représente 56 % des entreprises de l'Agglomération, 48 % de celles du district et 17 % de celles du canton (chiffres de 2013). La commune compte 23'700 emplois (EPT) qui augmentent de 3 % par an, en-deçà de la croissance de la population (5 %). Les entreprises de la ville sont avant tout actives dans le secteur des services et comptent pour 86 % d'entre elles moins de 10 EPT. Les activités les plus représentées sont les services administratifs et technologiques, l'enseignement, l'administration puis le commerce, le tourisme (transport et gastronomie) et les services financiers et immobiliers.



5.4 — Une ville universitaire et d'études

Enfin, la ville a la chance d'abriter sur son territoire une université d'importance internationale, une école professionnelle performante, une école d'ingénieurs et d'architectes et de nombreuses autres hautes écoles. Il est important de poursuivre les collaborations avec ces établissements. En tant que partenaires en soi, les écoles seront impliquées dans les activités de mise en réseau et les projets nécessitant des solutions innovantes.



© Ville de Fribourg